

Mairie
DE VAUDOY-EN-BRIE



ARRETE MUNICIPAL N° 77 476 19 10
PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
DE DIVERSES RUES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de VAUDOY-EN-BRIE,

VU le code de la route, notamment les articles R44, R225 et R225.1

VU le code des communes, notamment les articles L.131.2, L.131,3, L.131,4 et L.184.13,

CONSIDÉRANT que les travaux de voirie, demandeur Société PAGOT, ZAC du Sourduinois – BP 103 – Sourduin 77483 PROVINS CEDES, nécessitent une modification temporaire de la circulation et du stationnement, au droit des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 18 mars 2019 jusqu'au 18 avril 2019, de 8h à 18h, la circulation et le stationnement seront interdits, sauf riverains, au droit des travaux :

Rue des Cordeliers - Rue Creuse - Rue de Faremoutiers - Rue de la Maladrerie
Rue de la Roise - Ruelle à flots - La ferme des près jusqu'à la D 209 - Le Jariel

La société PAGOT se chargera de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux carrefours concernés.

Article 3 : En vertu du décret 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (article 9) modifiant le décret n°65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (article 1 alinéa 6), le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43 rue du Général de Gaulle (77000) dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de Rozay-en-Brie
- la brigade des sapeurs-pompiers de Jouy-le-Châtel
- l'entreprise PAGOT
- DARCHE GROS
- PROCARS

Vaudois-en-Brie, le 11 septembre 2018



Mairie

Place de l'Eglise 77141 VAUDOY-EN-BRIE

Tél : 01 64 07 51 63 – Fax : 01 64 07 53 79 – e-mail : vaudois-en-brie@wanadoo.fr – www.vaudois-en-brie.fr